PLACARDS

DE

MARAT

L'AMI DU PEUPLE

par

F. CHEVREMONT

LE BIBLIOGRAPHE DE MARAT



CHEZ L'AUTEUR

56, *Avenue de Clichy. — Paris*

—

1877

PLACARDS

DE

MARAT

L'AMI DU PEUPLE

Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.

PLACARDS

DE

MARAT

L'AMI DU PEUPLE

par

F. CHEVREMONT

LE BIBLIOGRAPHE DE MARAT



CHEZ L'AUTEUR

56, *Avenue de Clichy.* — *Paris*

—

1877

Dans notre ouvrage intitulé : MARAT. Index du bibliophile, *publié l'an dernier chez J. Claye, après avoir démontré combien est regrettable la lacune causée, dans le journal* L'AMI DU PEUPLE, *par les publications* grand in-folio plano *de Marat durant la période électorale de* 1792, *nous avons pris l'engagement de faire réimprimer, sous même format que les numéros dudit journal, la collection complète des rarissimes* PLACARDS DE MARAT, l'Ami du Peuple, *au nombre de* sept *seulement, toujours confondus par les biographes avec les écrits spéciaux ou pamphlets politiques, tels que :* Infernal projet des ennemis de la Révolution. — On nous endort. — C'est un beau rêve. — L'affreux réveil. — L'Ami du Peuple aux fédérés des 83 départements. — L'Ami du Peuple aux Français patriotes, *etc., publiés sous format* in-octavo, *mais jamais en placards.*

Cette réimpression ne peut manquer d'être accueillie avec faveur par tous ceux que notre histoire nationale révolutionnaire intéresse, car ces documents originaux sont d'une rareté telle que personne autre que nous n'en possède une collection complète. Ces PLACARDS *sont ceux mêmes de Marat, devenus après sa mort la propriété de sa veuve, puis transmis par celle-ci à la sœur de Marat, qui en fit don au colonel Maurin pour sa célèbre collection révolutionnaire. A la mort de ce dernier, M. Étienne Charavay, libraire, en devint acquéreur, et ce ne fut qu'après plusieurs années d'hésitation qu'il voulut bien s'en dessaisir à notre profit, il y a environ quinze ans.*

Les bibliophiles trouveront dans cette réimpression un vrai joyau bibliographique, autant par les soins qui y ont été apportés, que par l'extrême rareté ou l'intérêt historique qu'offrent ces documents; mais le motif qui nous a guidé prend sa source dans les intentions mêmes de Marat, qui s'était toujours proposé la réimpression de ses œuvres politiques expurgées de tous les faux écrits *parus sous son nom; dans les*

intentions de sa veuve, qui entreprit cette réimpression, suspendue ou plutôt supprimée dès le premier volume par la réaction de 1795. *C'est donc pour parfaire l'œuvre patriotique de Jean-Paul Marat, scellée du sang de cet apôtre et martyr de la liberté, que nous réimprimons lesdits* PLACARDS, *et c'est pour combler les fâcheuses lacunes qu'ils laissent subsister dans toutes les collections, que nous les faisons réimprimer sous le format des numéros de son journal* L'AMI DU PEUPLE.

Ceux qui connaissent la bibliographie du journal de Marat savent que, du 22 *août au* 24 *septembre* 1792, *il n'a paru que* trois numéros, *et pourtant quel moment! il est assurément celui où l'influence de l'Ami du Peuple pèse le plus sur les destinées de la République, celui des élections qui donnèrent à la France cette glorieuse Convention nationale frappée au cœur dans la personne de Marat et décapitée dans celle de Danton.*

F. CHEVREMONT,

Le bibliographe de Marat.

MARAT,

L'AMI DU PEUPLE,

A SES CONCITOYENS.

28 août 1792.

MARAT,

L'AMI DU PEUPLE,

A SES CONCITOYENS.

IL est notoire que les juges des tribunaux, les administrateurs de districts et de départemens, et les autres fonctionnaires publics, nommés par des corps électoraux, sont presque tous contre-révolutionnaires ; tandis que les municipaux, nommés par les assemblées primaires, sont généralement bons patriotes.

L'amour de la patrie aurait dû engager l'assemblée à conférer aux seules assemblées primaires le choix des députés à la Convention nationale. Elle l'eût fait, disent ses apologistes, si elle eût trouvé un mode d'exécution convenable. Mais rien n'était plus aisé : il ne s'agissait que de former, dans chaque département, un tableau des candidats les plus recommandables par leur

civisme, après l'avoir épuré par la récusation motivée de bons citoyens; puis de l'afficher dans chaque municipalité, pour en tirer le nombre de députés que doit fournir le département, en comptant la majorité des suffrages de chaque municipalité pour une voix. Par ce moyen, on aurait simplifié le jeu de la machine politique, et on aurait conservé aux citoyens l'exercice du droit d'élection immédiate, le plus précieux de leurs droits.

Des vues cachées et perfides ont déterminé les *Brissot*, les *Condorcet*, les *Guadet*, les *Lacroix*, les *Lasource*, les *Vergniaud*, les *Ducos*, et autres meneurs de l'Assemblée, à conserver les corps électoraux, malgré le vœu du peuple, afin de ménager aux ennemis de la patrie les moyens de porter à la Convention nationale des hommes dévoués à leurs principes, et de s'y faire porter eux-mêmes.

L'eût-on pensé ? Ces infâmes ont porté la scélératesse jusqu'à écrire, dans tous les départemens, que l'Assemblée nationale est sous le couteau de la commune de Paris, dirigée par une trentaine de factieux, afin de faire choix de quelque ville gangrenée d'aristocratie pour siége de la Convention nationale, qu'ils se flattent de mener à leur gré.

C'est à vous, citoyens, à déjouer les menées des intrigans couverts d'un masque civique, en n'appelant aux fonctions électorales que des

hommes éclairés et purs, connus par des actes notoires d'un patriotisme ardent et soutenu. Arrêtez donc préalablement que tout candidat déclinera les noms et qualités qu'il avait avant le 14 juillet 1789, sous peine d'exclusion infamante; puis, repoussez avec inflexibilité tout homme ayant appartenu à quelque ordre privilégié, tout ex-noble, ex-robin, ex-financier; tout homme ayant occupé quelque place dépendante de la cour, les banquiers, financiers et agioteurs, les procureurs, notaires, grippe-sous du palais, inspecteurs ou exempts de police; tout homme connu par son incivisme depuis la Révolution, et surtout les électeurs de la Sainte-Chapelle, les membres du club feuillantin, les municipaux acolytes de Bailly; les municipaux qui ont voté en 1792 pour la conservation du buste de Lafayette, tous les membres du département, tous les membres de l'état-major, tous les officiers fayétistes de l'armée parisienne, et tous les membres de l'Assemblée constituante qui ont protesté contre le décret sur les procédures des événements du 5 et du 6 octobre, tous ceux de l'Assemblée actuelle qui ont absous Mottier.

Citoyens, du bon choix de vos électeurs dépend le bon choix de vos députés à la Convention nationale, dont dépendent votre salut, le prompt établissement du règne de la justice et de la liberté, la paix et la félicité publiques, et l'anéantissement de l'esclavage chez tous les peuples du monde.

Tremblons de nous endormir, l'abîme est encore ouvert sous nos pieds. Les aristocrates se remontrent effrontément dans les sections et dans la commune; les endormeurs et les intrigans y cabalent; déjà ils ont commencé à réélire des commissaires et des juges de paix; déjà les mouchards et coupe-jarrets soudoyés courent les rues pour y exciter des émeutes contre les meilleurs citoyens qu'ils traitent de factieux; déjà les conjurés tiennent des conciliabules; déjà ils disent hautement que la journée du 10 n'a été qu'un coup de main qui peut être détruit par un autre coup de main, qu'ils se préparent à exécuter au premier jour.

Aujourd'hui que la famille Capet est gardée à vue, vous avez cru coupés tous les fils des trames des conspirateurs; ils sont renoués toutefois avec plus d'art que jamais dans des conciliabules secrets. Leur point de ralliement est l'indigne commission extraordinaire de l'Assemblée nationale; et c'est dans la majorité pourrie qui se montrait audacieusement contre-révolutionnaire avant la journée du 10, qu'est le foyer de toutes les nouvelles machinations. Leur projet est d'éloigner de Paris les fédérés et les gardes-françaises, ces braves défenseurs de la liberté, sous prétexte de former un camp à quelques lieues de la capitale, mais à l'effet de laisser le champ libre aux mauvais bataillons et aux brigands cachés dans nos murs. Que dis-je? ils les envoient aux frontières, pour

les faire égorger par des satellites allemands, et peut-être par les soldats de Luckner et de Biron, qu'ils maintiennent perfidement en place.

Le sieur Verrières, que la reconnaissance des nouveaux gendarmes a porté au commandement d'une de leurs légions, égaré sans doute par un faux zèle et par une folle ambition, s'agite en ce moment pour presser leur départ. En le voyant de la sorte favoriser aveuglément les vues perfides des contre-révolutionnaires, on le croirait secrètement vendu aux ennemis de la patrie, d'autant plus qu'il cherche à séduire les nouveaux gendarmes, en leur promettant d'avance le paiement de leur premier quartier. Mais j'ose espérer que son cœur est pur, bien qu'agité par de petites passions indignes d'un véritable ami de la liberté. Quoi qu'il en soit, j'augure trop bien du civisme de nos chers frères les fédérés et les gardes-françaises, pour craindre un instant qu'ils se laissent prendre à ce piége; ils doivent sentir que leur poste est à Paris, où leur présence est indispensable. Que l'Assemblée nationale ne se flatte pas de nous les enlever par son perfide décret nocturne; si elle croit devoir former un camp loin de Paris, qu'elle y envoie les compagnies de grenadiers et de chasseurs de tous les bataillons suspects, dont nous nous passerons à merveille.

Citoyens, c'est de vous seuls que dépend votre salut : chassez de la municipalité provisoire les ennemis de l'égalité qui s'y sont produits à découvert

dans la séance du 25 ; n'oubliez jamais que, dans les temps de crise alarmante, le salut public est la loi suprême de l'État, et que votre devoir est de fouler aux pieds les décrets suspects ou funestes de vos représentans, lorsqu'ils se sont montrés si longtemps indignes de votre confiance.

Ce 28 août 1792.

MARAT, *l'ami du peuple.*

A PARIS. De l'imprimerie de C. J. GELÉ, imprimeur de la Gendarmerie Nationale, rue de la Harpe, nº 173.

MARAT,

L'AMI DU PEUPLE,

AUX AMIS DE LA PATRIE.

30 août 1792.

2

MARAT,

L'AMI DU PEUPLE,

AUX AMIS DE LA PATRIE.

Mes chers Amis,

VOus dire que du choix de vos réprésentans à la Convention nationale dépendent votre sûreté, votre liberté, votre repos, votre bonheur, la prospérité et le salut de l'Empire, c'est vous remettre sous les yeux une grande vérité, que l'exemple de vos indignes députés à l'Assemblée constituante et à la législature actuelle ne permet plus de révoquer en doute; une vérité douloureuse que les malheurs, les dangers, les désastres, qui sont depuis si longtemps les fruits amers de leur corruption, transmettra d'âge en âge aux siècles à venir.

Il ne s'agit donc plus de vous engager à

n'accorder votre confiance qu'à des hommes éclairés et purs, vous y êtes trop intéressés; mais à vous indiquer parmi les candidats qu'on vous propose les hommes qui sont dignes de vos suffrages et les hommes qui en sont indignes; car, songez-y bien, si les travaux de la Convention nationale sont manqués, vous n'avez plus à attendre qu'anarchie, misère et désolation.

Liste des sujets déméritans proposés par l'auteur de LA SENTINELLE, *dans la vue de servir la faction des ennemis de la liberté.*

Barrère de Vieuzac, homme nul, sans vertu et sans caractère.

Boutidoux, sableur de champagne, qui a attendu au 13 juin dernier à jouer le patriote en dénonçant Mottier, et en demandant la place toute chaude de Carle qu'il est bien digne d'occuper.

Garat, le jeune, intrigant dangereux et royaliste masqué.

Durand de Maillane, patriote sans vues et sans énergie.

Kervelegan, homme sans caractère, vrai opineur de la culotte.

Lépaux, inconnu dans la Révolution.

Rabaut de Saint-Etienne, faux patriote, l'un des

coopérateurs des plus funestes décrets des pères conscrits constituans.

L'abbé Sieyès, auteur du projet de décret contre la liberté de la presse et coopérateur du comité constitutif, anti-révolutionnaire.

Sillery, l'ex-comte de Genlis, plus connu par ses escroqueries au jeu que par son affectation à singer le patriote; en 1784, un édit du conseil annula un billet d'honneur de 800 mille livres que ses coassociés, les brelandiers du Palais-Royal, avaient arraché à un enfant prodigue du Parlement.

Vadier, bien connu par sa honteuse rétractation du discours énergique qu'il prononça après la fuite des Capets à Montmédy.

Audouin, le journaliste, fameux par la lâche protestation qu'il fit de n'appartenir à aucune société patriotique, le lendemain du massacre du Champ-de-Mars.

L'abbé Audouin, pendant du journaliste.

Boisguyon, apologiste et souteneur du traître Mottier.

Bonneville, flagorneur soudoyé de Bailly et Mottier.

Bourdon, inconnu.

Carra, fanatique ou endormeur selon le vent.

Champfort, secrétaire du traître Condé.

Chépy, vil parasite, flagorneur des Lameth, et puis louangeur Brissotin.

J.-B. Cloots, dit l'Orateur du genre humain, Mouchard Berlinois.

Collin, jeune; inconnu.

J. Deflers, vil intrigant.

Girey-Dupré, bas-valet de la faction Brissotine.

Gorsas, flagorneur aux gages de Necker, puis de Bailly, puis de Mottier; depuis la journée du 10, il se dit démocrate.

Lanthenas, intrigant inepte, pantin de la femme Roland, ministre de l'intérieur.

Louvet, auteur de *La Sentinelle*, intrigant aux gages de la faction Brissotine.

Milscent, aveugle journaliste, flagorneur des Brissot, des Lasource, des Lacroix, etc.

Poullenot, patriote sans vues.

Réal, ancien gripe-sol du palais, antagoniste forcené de Robespierre et Brissotin pour de l'argent.

Je ne parle ici ni des Brissot, ni des Guadet, Lasource, Condorcet, Lagrevole, Vergniaud, Pastoret et autres députés infidèles, que leurs suppôts ci-dessus dénommés veulent porter à la Convention. Pour les en exclure, il suffit de ne pas oublier que ce sont eux qui ont fait déclarer

la guerre pour servir Mottier, et que ce sont eux qui ont destitué la Commune pour usurper l'autorité suprême.

Liste des hommes qui ont le mieux mérité de la patrie.

I.	Robespierre.	Il suffit de les nommer, ce sont là de vrais apôtres de la liberté; malheur à vous s'ils ne sont pas les premiers objets de vos suffrages.
II.	Danton.	
III.	Panis.	
IV.	Billaud-Varennes.	
V.	Fréron.	
VI.	Vitet, *maire de Lyon.*	
VII.	Merlin.	
VIII.	Chabot.	
IX.	Paris, *greffier.*	
X.	Manuel.	Vrais défenseurs de la liberté; non-seulement ils sont dans les grands principes de la Révolution, mais ils l'ont défendue les armes à la main.
XI.	Deforgues.	
XII.	Jourdeuil.	
XIII.	P.-J. Duplain.	
XIV.	Raffron du Trouillet.	
XV.	Fauchet, *homme de lettres.*	
XVI.	Guermeur.	
XVII.	Boucher de Saint-Sauveur.	Excellents patriotes, qui marcheront toujours avec les intrépides défenseurs de la patrie.
XVIII.	Camille-Desmoulins.	
XIX.	Guesdon.	
XX.	Robert, *homme de lettres.*	
XXI.	Tallien.	
XXII.	Brune.	

MES AMIS,

Je finirai par vous rappeler *l'Ami du Peuple;* vous connaissez ce qu'il a fait pour la patrie, peut-être ignorez-vous ce qu'il fera encore pour votre bonheur; la gloire d'être le premier martyr de la liberté lui suffit, tant pis pour vous si vous l'oubliez.

De l'imprimerie de Feret, rue du Marché-Palu, vis-a-vis celle Notre-Dame.

MARAT,

L'AMI DU PEUPLE,

A LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS,

PRINCE FRANÇAIS.

2 septembre 1792.

MARAT,

L'AMI DU PEUPLE,

A LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS,

PRINCE FRANÇAIS.

PEu après la prise de la Bastille, ayant à combattre la municipalité Parisienne, qui s'élevait contre la hardiesse de ma censure, je lui déclarai que j'étais *l'œil du peuple*, et que je croyais ma plume plus nécessaire à la liberté qu'une armée de cent mille hommes. Les sommes immenses que les fripons au timon des affaires ont dilapidées pour empêcher la circulation de mes écrits et en détruire l'influence, n'ont que trop justifié cette opinion.

Trois ouvrages jugés de la plus grande utilité dans les conjonctures actuelles, tant pour préparer les travaux de la Convention nationale que pour former l'esprit public, et souffler dans tous les cœurs le feu sacré de la liberté, en éclairant la

nation sur ses droits, sur les artifices employés par ses infidèles mandataires, pour la remettre sous le joug, sur les moyens de faire cesser les désordres de l'anarchie, d'arrêter le cours des machinations, et d'établir enfin le règne de la justice, n'attendent pour paraître que les fonds nécessaires à leur impression; car j'ai déjà obtenu ou plutôt conquis une imprimerie nationale. Ils auraient dû m'être accordés sur les 100 mille livres mises à la disposition du ministre de l'intérieur, pour les écrivains qui travaillent à l'instruction publique.

Je m'étais flatté que le sieur Roland, si empressé de favoriser les illuminés et les endormeurs (1), barbouilleurs de papier, dévoués à ses ordres, saisirait avec empressement l'occasion que je lui fournissais de s'honorer aux yeux de la nation, par un emploi judicieux et vraiment civique d'une partie de cette somme, surtout après s'être compromis en montant une imprimerie aristocratique, car il passe pour certain qu'il a fourni sept presses aux frères Reigner, imprimeurs du Cercle Social.

Qu'a fait le bonhomme ? il n'a pas repoussé directement ma demande; mais il a mis en avant mille prétextes ministériels. Pressé par Fréron de concourir à la publication de mes écrits patrio-

(1) Les Lanthenas, les Girey-Dupré, les Louvet et autres écrivailleurs Brissotins.

tiques, il parut céder un moment; et la femme Roland, qui mène les affaires, sous son directeur Lanthenas, convint avec Fréron de couper court à toute difficulté, en faisant appuyer ma demande par ma section pour l'absolution de son mari auprès de ses confrères Brissotins. Le 28 du mois dernier, l'Assemblée générale de la section de Marseille prit à cet égard l'arrêté de nommer six commissaires pour porter son vœu au ministre de l'intérieur, arrêté aussi honorable pour l'Ami du Peuple que pressant pour l'automate ministériel. Fréron étant absent, Danton le remit à Roland, en renouvelant ses instances; Roland le porta au conseil exécutif, qui décida, pour couvrir sa malveillance, de renvoyer à l'examen de la section mes manuscrits, qui étaient entre les mains du ministre de l'intérieur; c'était me renvoyer aux calendes de Mars, ou plutôt au jugement dernier, vu la grandeur de ces ouvrages et la multiplicité des affaires dont ma section est accablée.

Comme je n'aime point perdre le temps à valeter, je romps ici avec Roland pour m'adresser à vous, Louis-Philippe d'Orléans, vous que le ciel a comblé des dons de la fortune, vous à qui la nature donna en partage l'âme d'un simple citoyen, vous à qui la sagesse doit donner le cœur d'un franc patriote; car, comment se le dissimuler, dans l'état actuel des choses, vous ne pouvez plus faire votre salut qu'avec les Sans-Culottes ?

Vous en êtes l'émule, soyez-en le bienfaiteur; au nom de la patrie, concourez aujourd'hui à la propagation des lumières nécessaires au salut public, en fournissant à l'Ami du Peuple les moyens de mettre ses ouvrages au jour sans délai. La modique somme de 15,000 livres suffira à l'achat du papier et à la paie de la main-d'œuvre; qu'elle soit confiée au comité de surveillance de la section de Marseille, qui la délivrera à mesure, en justifiant de l'emploi. Si vous le trouvez bon, un nombre d'exemplaires équivalent à cette somme, et portés au prix coûtant, sera distribué gratis, et en votre nom, aux citoyens de tous les départemens hors d'état d'en faire l'acquisition, ou bien la somme vous sera remboursée sur le produit de la vente; l'Ami du Peuple ne demande ces secours qu'à titre d'avances, et il se flatte de les obtenir de votre civisme. Dénués d'argent pour le service de leur maître, les généraux espagnols trouvaient des sommes considérables sur leurs moustaches; pour toute sûreté, l'Ami du Peuple vous engage sa réputation civique. Sera-t-il refusé de vous ?

AVIS AU CORPS ÉLECTORAL.

En faisant la liste des candidats que j'ai proposés, j'ai éprouvé non l'embarras des richesses, mais la détresse de la misère. Après avoir désigné treize patriotes bien prononcés, qui ne s'étaient jamais démentis, j'ai été aux informations et j'ai

indiqué, sur la garantie de plusieurs citoyens sûrs, quelques candidats que j'ai vus dès lors à l'œuvre et quelques autres auxquels doivent être préférés des hommes plus instruits et plus énergiques, dont les noms me sont revenus. Je viens d'apprendre que le sieur Tallien a toujours été l'âme damnée de Rœderer, qu'il s'est opposé, dans le temps, avec fureur à la fête de Château-Vieux, qu'il a combattu avec opiniâtreté la proposition, faite au corps électoral, de manifester son vœu pour la proscription des trophées élevés à la mémoire de l'indigne maire d'Étampes et déposés au Panthéon. Si mon jugement est de quelque poids auprès des amis de la liberté, je dirai que depuis quatre jours que j'examine sa conduite dans les assemblées du corps électoral, je n'en ai été guères moins scandalisé que de celle de Dugazon; leur manière de se produire, quelques motifs qu'ils lui donnent, ne passera jamais que pour le manége d'intrigans cupides qui cherchent des places et qui sont au désespoir de les voir échapper.

Je rétracte pareillement mon suffrage à Vitet, à Coffinhal et à Margueré.

Je recommande donc à mes frères les électeurs :

Panis, l'un des sauveurs de la patrie la nuit du 9, lequel a rallié les fédérés aux patriotes des faubourgs, fait distribuer 5,000 cartouches aux Marseillais, contre les réclamations de son collègue Sergent, qui s'est montré ensuite assez chaud patriote depuis le 10.

L'abbé Verteuil, qui a servi la patrie de sa plume et de son bras, qui n'a jamais dévié un moment, et qui ne marche pas moins le premier à la tête d'un canon, qu'il ne démasque les traîtres dans ses écrits.

Fréron, l'Orateur du Peuple, digne collègue de l'Ami du Peuple, ayant partagé partie de ses dangers et, comme lui, frappé plusieurs fois d'anathème.

Le père Rafron Dutrouillet, qui conserve en dépit des ans la ferveur du civisme et la vigueur de la raison.

Laignelot; J.-Pierre Duplain; Paris, *le greffier;* Lhuillier, *de la section Mauconseil;* Fauchet, *homme de lettres;* Boucher de Saint-Sauveur; Fourcroy, *médecin;* Vachard, *électeur;* Deforgues; Guermeur; David, *peintre.*

Citoyens! Pétion va donner sa démission; l'homme le plus digne de le remplacer dans un emploi aussi important à la sûreté publique, et dont les fonctions épineuses n'exigent pas moins d'énergie que de talents, est Panis *l'administrateur*. Son civisme s'est conservé pur à travers tous les orages de la révolution. Citoyens, votre triomphe dépend du choix que vous ferez; car vous êtes encore environnés d'ennemis redoutables, qui n'attendent que l'élection de quelque patriote faible et suspect pour se relever et vous écraser.

De l'imprimerie de Marat.

MARAT,

L'AMI DU PEUPLE,

AUX BONS FRANÇAIS.

8 septembre 1792.

MARAT,

L'AMI DU PEUPLE,

AUX BONS FRANÇAIS.

IL n'est que trop vrai, mes chers compatriotes, que vos malheurs n'auront aucun terme, tant que le peuple n'aura pas exterminé jusqu'au dernier des suppôts du despotisme, jusqu'au dernier des ordres naguère privilégiés. Lisez et frémissez :

Copie d'une lettre datée de Luxembourg, le 20 *août* 1792, *et trouvée dans la poche d'Antoinette.*

J'ai reçu votre lettre datée du 15 : bien sensible d'apprendre que nous avons le dessous. C'est une chose incompréhensible ; d'après la lettre que M. Lafayette nous a fait passer, la chose était immanquable. Mandez-moi de quelle manière on traite la famille Royale, et rendez-moi réponse le

plus tôt possible, car nous allons partir pour Louv. Le traité que l'Empereur a fait avec le Roi de Prusse est achevé, et nous espérons être dans deux ou trois mois à Paris.

Les commandans de la place de cette ville nous assurent le passage, et nous attendons M. Lafayette, ainsi que M. L. R. R. : nous espérons bientôt délivrer la famille Royale de l'esclavage. Je vous fais part d'un mot du traité entre le Roi de Prusse et l'Empereur. Ce traité consiste en ce que le Roi de Prusse marchera avec toutes ses forces; l'Empereur lui laisse les Pays-Bas, et le pillage est promis à ses troupes dans les endroits révoltés, surtout à Paris. Ce n'est que dans ce dessein qu'il marche avec nous; selon le projet qu'il nous présente, nous ne pouvons que réussir, si nous ne sommes pas trahis. J'ai reçu la lettre en question de Messieurs de l'Assemblée, qui nous marquent de prendre un peu de patience, jusqu'à ce que les factieux aient passé leur fureur; que les choses vont bien pour nous, car ils n'ont point d'armes et de munitions; qu'aussitôt que leur fureur sera passée, ils nous feront dire ce qu'il convient. Le décret est passé pour les ornemens d'églises et les cloches sont à bas. Monsieur F. 82 R. nous a promis qu'il s'arrangerait. Je vous prie d'y passer vous-même pour lui remettre la lettre que vous trouverez ci-incluse. Mandez-moi si Madame R. 10. C. peut voir la Reine, vous lui ferez passer cette petite lettre de la part de M. C.

D. : c'est la seule chose que je vous demande; tenez un profond secret et ne gardez aucune de mes lettres. Vous donnerez de mes nouvelles à M. Lahr M. Mas.

Signé, A. R. R.

Trahis par les suppôts de la cour, nous le sommes encore par la majorité gangrenée de l'Assemblée nationale elle-même. Si elle n'était pas d'intelligence avec nos ennemis, serait-elle si tranquille à leur approche ? A la vue du sang des traîtres que fait couler la justice du peuple, chercherait-elle encore à le leurrer ? Si elle n'avait pas le dessein de gagner du temps, jusqu'à ce que le fatal moment soit arrivé, enverrait-elle des commissaires à toutes les sections pour les séduire ? Chercherait-elle à élever une barrière entre les sections et le peuple et à les soulever contre lui, ou plutôt contre elles-mêmes, pour allumer la guerre civile, sous prétexte d'arrêter le cours des vengeances populaires ? Si elle n'avait le projet de prolonger sa défaillante existence, aurait-elle arrêté d'envoyer dans les départemens un décret portant invitation à tous les citoyens de se rallier plus que jamais autour d'elle ? aurait-elle mandé à sa barre les municipaux Parisiens pour jurer le maintien de l'égalité et de la liberté, dont elle feint d'être jalouse ? aurait-elle imposé le même serment aux présidens de sections, aux autorités constituées, à tous les citoyens du

royaume, elle qui n'a plus que quelques jours à exister ? Si elle n'avait l'espoir de triompher en captant les esprits, aurait-elle eu la bassesse de colporter ce décret dans les sections ?

Aurait-elle joint à ce décret une adresse fondue par le compère Guadet, dans laquelle chacun de ses membres jure, non comme représentant, mais comme citoyen; de combattre de tout son pouvoir les rois et la royauté, décret qui atteste ses lâches parjures, en faisant de chaque député un double Sosie, dont le *moi député* jure fidélité au roi, et dont le *moi citoyen* jure d'anéantir le roi ?

Passerait-elle de la sorte tout son temps à faire des décrets prêts à être proscrits, si elle ne comptait sur l'arrivée des ennemis dans nos murs ; car on ne peut croire qu'elle ait à cœur de vérifier le présage de l'Ami du Peuple, qui ne s'est jamais lassé de dire que ses décrets n'étaient que des chiffons ?

Tous les actes du Corps législatif, depuis le 10, viennent donc à l'appui de la lettre trouvée dans la poche d'Antoinette.

On doit en dire autant de la conduite du Conseil exécutif provisoire, dont les différens membres, *excepté le patriote Danton,* paraissent tous des malveillans, pour ne pas dire des machinateurs uniquement occupés à paralyser les mesures prises pour sauver la chose publique. Dans la vue de les faire charrier droit, il n'y a pas de jour que Danton ne rompe quelque lance avec eux. Encore n'en peut-il venir à bout. Ils s'étaient engagés à remplacer

les courtisans par des patriotes dans les principaux emplois militaires, de ne confier le commandement des places et des armées qu'à des hommes d'un civisme éprouvé; cependant les traîtres restent en activité, et ce sont eux qui livrent l'une après l'autre nos villes à l'ennemi. Demandez-leur par quels exploits se sont signalés Luckner, Kellermann et Dumouriez, si ce n'est par la perfidie avec laquelle ils ont livré nos frontières et nos forteresses ? Attendent-ils à repousser l'ennemi qu'il soit prêt à entrer dans nos murs ?

Si vous prenez les ministres individuellement, quelle confiance peut mériter un Clavière, vil agioteur, enrichi par de honteuses spéculations et dévoué à la faction Brissot, qui l'a remis en place ?

Monge n'est connu que par sa coalition avec Clavière, qui l'a poussé au ministère de la marine.

Lebrun est accusé de favoriser les traîtres; on assure qu'il existe dans le Comité de Surveillance de la Mairie un ordre exprès, donné par ce ministre, de relâcher un prévenu de machinations dont il a épousé la cause envers et contre tous.

Qu'a fait Servan pour notre défense ? Fait-il travailler à fortifier les hauteurs qui dominent Paris ? Il n'y songe pas. Fait-il armer les volontaires qui brûlent de combattre? Il n'y songe pas. Fait-il forger des piques et des poignards ? Il n'y songe pas. Incapable de remplir les devoirs de sa place, il se met à pleurer comme un enfant à la vue des dangers, et il ne prend aucune mesure

pour les conjurer. S'il était vraiment patriote, sentant son incapacité, il aurait remis son portefeuille le premier jour de son avènement au ministère, ou plutôt il ne l'eût point accepté; mais il restera en place jusqu'à ce que nous soyons perdus sans ressources.

Enfin, Roland de La Plâtrière n'est occupé qu'à machiner avec la faction Brissot. Voyez sa lettre à l'Assemblée nationale, qui s'est empressée de décréter l'envoi aux 83 départemens; qu'est-elle, qu'un chef-d'œuvre d'astuce et de perfidie pour égarer la nation sur le compte de la Commune de Paris, qui a sauvé la France?

Que faire? Forcer ces ineptes à la retraite et remettre à des hommes purs, éclairés, courageux, le timon des affaires. Le département de l'intérieur, si important au salut public, convient mieux à Danton que celui de la justice; donner celui de la guerre à quelque militaire, homme de génie et franc patriote; celui de la justice à quelque homme de loi intègre; constituer Danton président du Conseil exécutif, avec voix délibérative et voix prépondérante dans les cas d'équilibre, serait à mes yeux le moyen le plus prompt et le plus efficace de faire marcher la machine, dont toutes les roues sont enrayées.

De l'imprimerie de Feret, rue du Marché-Palu, vis-a-vis celle Notre-Dame.

MARAT,

L'AMI DU PEUPLE,

A SES CONCITOYENS LES ÉLECTEURS.

10 septembre 1792.

MARAT,

L'AMI DU PEUPLE,

A SES CONCITOYENS LES ÉLECTEURS.

DEPUIS quatre années que j'exerce les fonctions de censeur public pour le salut de la patrie, j'ai démasqué une foule de traîtres et de conspirateurs. Dans le nombre des ennemis de la liberté couverts d'un masque civique qui m'étaient dénoncés, il est possible que quelques hommes équivoques, quelques innocents même dont le civisme était mal prononcé, aient été confondus dans la foule. Quel que soit mon respect pour l'innocence et mon amour pour la vérité; quelque soin que j'aie pris de prévenir mes correspondans de signer duement leurs dénonciations; quelque attention que j'aie eue de rejeter celles qui étaient anonymes; comment du fond des souterrains où j'ai été si longtemps condamné à vivre, aurais-je

pu me procurer tous les renseignemens convenables pour n'être jamais induit en erreur ? Que me restait-il donc à faire que de me rétracter aussitôt que l'équité m'en faisait un devoir ? Ce devoir sacré, je l'ai rempli constamment, même à l'égard des citoyens les moins dignes ; les feuilles de l'Ami du Peuple en font foi, car il est dans mes principes de rendre justice même au diable. D'après les motifs qui ont dirigé mes dénonciations et les mesures que j'ai prises pour arriver au vrai, il me semble que les sujets inculpés, quel que soit leur ressentiment, ne sauraient, sans renoncer à toute raison, me considérer comme calomniateur ; car la malveillance seule est le cachet de la calomnie. Lors donc qu'ils se trouvent inculpés sans fondement, tout au plus peuvent-ils m'accuser d'être mal informé, chercher à se laver de l'inculpation, et me plaindre de m'être trouvé dans la triste situation de ne pouvoir m'assurer de leur innocence.

Instruit que quelques citoyens inculpés dans mon placard sur les élections se récriaient hautement, je me suis présenté à la tribune du corps électoral pour demander qu'ils fussent entendus contre moi ; une voix réclame l'ordre du jour, à l'instant les applaudissemens du corps entier me ferment la bouche et me rappellent à ma place. Quelque flatteur qu'ait été ce témoignage honorable rendu à la droiture de mes intentions, il a tourné contre moi : le sieur Deflers en a profité

pour répandre furtivement un écrit scandaleux dans lequel, sans songer à se laver de l'inculpation que je lui ai faite, il s'étend avec complaisance sur la gloire qu'il a acquise à servir les grands seigneurs, et il finit par faire pleuvoir sur ma tête les imputations les plus fausses et les plus absurdes ; il m'accuse d'avoir voulu frustrer mes créanciers, d'avoir enlevé la femme et les meubles d'un bienfaiteur.....

Plus juste que le sieur Deflers, je ne le traiterai pas de calomniateur : je l'accuserai seulement d'avoir ramassé quelques mensonges publiés par des malveillans et embellis par mes nombreux ennemis.

Pour détruire ces inculpations odieuses, je ne lui opposerai pas le cours entier de ma vie depuis la Révolution. Mais à qui fera-t-il croire qu'un homme que n'a pu séduire l'or de la cour, que n'ont pu faire dévier un instant ni les décrets d'anathème, ni les poignards des assassins, qui a sacrifié à la défense de la liberté le soin de ses affaires, le fruit de ses travaux, son repos, sa santé; qui s'est immolé tout entier au salut public, et à qui il ne reste aujourd'hui que des dettes et la gloire d'avoir combattu pour la patrie, soit homme à se couvrir d'opprobre par des tours de fripon ? Mais il n'est pas dans mes principes d'opposer de simples inductions à des charges directes ; je vais donc suivre mon dénonciateur ; repousser ses inculpations, éclairer le public abusé.

Loin de faire un crime au sieur Deflers de m'avoir dénigré, je le remercie de m'avoir fourni l'occasion de détruire des bruits faux répandus contre moi par les ennemis de la patrie et de faire éclater mon innocence. A des preuves que je produirai, s'il n'a pas renoncé à toute pudeur, il sera sans doute le premier à rougir de sa diatribe, et à regretter la publicité que je m'empresse moi-même de lui donner.

PÉTITION présentée au corps électoral par A. C. DEFLERS contre J. P. MARAT.

Citoyens Électeurs,

Un de vos membres s'est rendu coupable d'un grand crime à mon égard, je viens vous demander justice, c'est vous engager à me prêter toute votre attention.

Dans le moment où les dangers de la patrie font une vertu de la dénonciation, user de cette arme terrible pour calomnier est le plus grand attentat que puisse commettre le lâche qui la prostitue ainsi, puisque l'effet de sa lâcheté est de faire perdre à la victime qu'il frappe l'estime de ses concitoyens.

Marat, le prétendu ami du peuple, a sali les murs de la capitale d'une liste de diffamation dans laquelle je suis compris. J'y suis traité de

vil intrigant, *dénoncé comme machinateur*. Mon genre de défense sera simple, l'exposé de ma vie depuis 1777, et l'exposé de celle du dénonciateur Marat depuis 1789.

Né dans cette classe heureuse, la seule où sous l'ancien régime se conserva le feu sacré de la vertu; dans cette classe où, à l'abri des tentations de la pauvreté, on pouvait se passer des ressources de l'intrigue, une éducation soignée fut un des biens les plus précieux que m'a transmis une mère adorée. Idolâtre à l'excès de la liberté et ennemi de l'intrigue dès l'âge le plus tendre, ces dispositions m'éloignèrent également des emplois où il fallait sacrifier l'une ou employer l'autre. Il fallait cependant être quelque chose, c'était la manie du siècle : on acheta pour moi, dans la maison de la ci-devant comtesse d'Artois, une charge qui me forçait à surveiller les opérations financières des grands seigneurs.

Avec du caractère et de la probité, je ne pouvais tarder à devenir un surveillant très-incommode. Me renvoyer était cependant difficile; on supprima la charge que j'occupais, et en me remerciant de mes services, on me combla de brevets d'honneur et de pension.

Père de famille à cette époque, parfaitement indépendant du côté de la fortune, l'éducation de mes enfans, l'étude des sciences naturelles et de la philosophie employèrent tous mes instans jusqu'en 1788, que la déroute d'une maison de

banque alliée à la famille de mon épouse, entraînant quelque désordre dans mes affaires personnelles, me força à passer en Brabant et en Angleterre pour recueillir les débris de ma fortune prête à s'échapper. Ce fut dans ce moment que le fugitif d'Artois, passant par le Brabant, me fit les offres les plus brillantes pour m'attacher à l'éducation de ses enfans. L'amour de mon pays, la haine que je portais toujours aux grands, dictèrent mon refus et déterminèrent la remise que je fis alors des brevets d'honneur et de pension auxquels je renonçai à cette époque.

De retour en France en 1790, mon premier devoir fut de partager avec mes concitoyens les travaux de la révolution dans la garde nationale, sans vouloir profiter des avantages qui tenaient à la division des citoyens en deux classes. Rangé parmi les sans-culottes dès 1790, je n'entrai dans aucune assemblée de section qu'avec eux, le 10 août 1792. (O patriote du 10 août!)

Admis dans la Société des Amis de la Constitution, je m'aperçus bientôt que les Barnave, les Lameth et autres intrigans de cette espèce, faisaient tous leurs efforts pour rendre cette société l'instrument de leurs intrigues. La publicité seule pouvait les déjouer; constamment ils s'opposèrent à cette mesure. Ce fut alors que, pour combattre leurs funestes projets, j'entrepris le journal de la Société, entreprise qui, outre les sacrifices de travail et d'argent, m'a coûté celui de l'amour-propre,

puisque sans cesse occupé à faire briller les talens de mes concitoyens, j'ai toujours été forcé de renoncer à faire l'essai des miens.

Six semaines de détention après le massacre du Champ-de-Mars ont dû prouver qu'au moins je n'étais pas du parti des intrigans d'alors. Une santé affaiblie par les suites de cette détention et un travail continuel depuis cette époque m'auraient, je pense, ôté les moyens d'intrigue, quand même j'en aurais eu le goût.

Voilà, citoyens électeurs, celui que Marat, le prétendu Ami du Peuple, a l'impudeur de traiter de *vil intrigant*, *dénoncé comme machinateur*. J'ai rempli la première et la plus pénible portion de la tâche que je m'étais imposée, je vous ai parlé de moi; je passe à la seconde, et j'accuse devant vous et en sa présence Marat, le prétendu Ami du Peuple, je l'accuse d'incivisme, de mauvaise foi et d'immoralité.

Lié d'intérêt avec les personnes qui, depuis 1789, ont été dans la plus intime relation avec cet homme, je peux mieux que qui que ce soit fournir les preuves de ce que j'avance ici. Eh bien, fort de ces preuves, fort de ma conscience, fort du mépris profond que j'ai voué de tout temps aux calomniateurs, je m'adresse à Marat et lui dis : quelle idée aurais-tu, toi qui te dis l'Ami du Peuple, quelle idée aurais-tu d'un homme qui, le 26 novembre 1790, aurait refusé de recevoir en paiement pour une très-petite portion de sa solde

(il s'agissait de 30 livres), non pas des assignats qui, à cette époque, perdaient 5 pour 100, mais des coupons d'assignats qui ne perdaient rien. Quelle idée aurais-tu du civisme d'un homme qui aurait renvoyé avec mépris cette monnaie nationale? Réponds, et prononces ta condamnation, car j'ai mes témoins à produire si tu as l'impudence de nier le fait.

Quelle idée aurais-tu d'un homme qui, débiteur envers son bienfaiteur et sachant que son créancier aurait mis opposition entre les mains d'un citoyen dépositaire de ses fonds, aurait été proposer à ce dépositaire de nier le dépôt? Réponds et prononces ta condamnation; car le créancier est le citoyen Saint-Sauveur; le patriote Legendre est le dépositaire que tu as cherché à corrompre, et toi tu es le vil corrupteur.

Quelle idée aurais-tu d'un homme qui, se croyant proscrit et obligé de vivre dans les caves, recevrait pendant plus de deux ans les soins les plus tendres d'un citoyen peu fortuné et de sa femme, et qui, pour récompense de ses soins et de ses sacrifices, éloignant l'homme par une commission feinte, profiterait de son absence pour lui enlever et sa femme et ses meubles? Réponds et prononces ta condamnation, car c'est le citoyen Maquet qui, par ma bouche, t'accuse de ces vols qu'il dénonça en présence de mille témoins prêts à se présenter.

Voilà, citoyens électeurs, l'homme qui me dénonce; vous me connaissez maintenant, jugez et

prononcez qui de lui ou de moi a droit à votre estime. Je vous demande justice, je vous demande vengeance, et si contre mon attente je n'obtenais de vous ni l'une ni l'autre, je me verrais forcé de me rappeler que comme l'insurrection est pour le peuple le plus saint des devoirs, la résistance à l'oppression est pour le citoyen le plus imprescriptible de ses droits.

A. C. DEFLERS.

Vous m'accusez sur des bruits absurdes, répandus par les ennemis publics, d'avoir enlevé la femme et les meubles du graveur Maquet, lequel, dites-vous, a tout fait pour moi.

Moi, que les assassins de Mottier forçaient de vivre dans un souterrain, enlever la femme et les meubles d'un homme en liberté ? Y songez-vous, M. Deflers, et est-il bien vrai que vous ne rêvez pas ? Encore faut-il pour dénigrer les autres avoir soi-même un grain de sens commun; mais voyons. D'abord le sieur Maquet n'a jamais été marié, comment donc aurais-je enlevé sa femme ? Bien est-il vrai qu'il a eu chez lui mademoiselle Fouaisse, âgée de 35 à 36 ans, dont il faisait sa fille d'établi et sa servante, dont il retenait depuis plusieurs années et les meubles et les honoraires, sans avoir daigné lui en donner une simple reconnaissance, dont il abusait de la timidité naturelle, en la retenant par la crainte à l'attache après l'avoir excédée de

coups. Spectacle révoltant dont j'ai été témoin plus d'une fois, tandis qu'elle m'avait en pension. Comme cette bonne patriote s'était chargée de faire tenir mes manuscrits à mon imprimeur, et qu'elle me rendait tous les autres bons offices que j'aurais pu attendre du meilleur citoyen dans ma captivité, je m'intéressai à son sort. La voyant désolée de ne point recevoir de nouvelles du sieur Maquet, au bout de trois semaines d'absence employées à courir la Picardie pour se procurer des autorisations, à postuler la place d'inspecteur de marée à la halle de Paris, je la pressai de m'en apprendre la cause. Elle y consentit, en me demandant conseil. Je lui indiquai le moyen d'obtenir de son tyran et la reconnaissance de ses meubles et un billet du montant de ses honoraires.

Comme j'étais sur mon départ pour Londres, après l'anéantissement de la liberté, par le massacre du Champ-de-Mars, elle me pria de lui chercher une place de gouvernante d'enfans ; Maquet, craignant qu'elle ne partît avec moi, la tint en chartre privée, et fit tout ce qui dépendait de lui pour me faire tomber entre les mains des assassins de Lafayette, sans cependant trop se compromettre. Indigné de ces horribles procédés, j'écrivis à mademoiselle Fouaisse, par la voie de mon journal, *d'ouvrir sa croisée*, *de crier au secours et de traduire devant le magistrat l'homme indigne qui la traitait en esclave.* Voyez le numéro 555 de *L'Ami du Peuple.* Qu'en

pensez-vous, M. Deflers, est-ce en sonnant le tocsin et en s'adressant aux magistrats que se font les enlèvemens ? Deux jours après, je publiai un avis au persécuteur de mademoiselle Fouaisse (n° 557); le sieur Maquet, tremblant de voir sa conduite dévoilée au grand jour, écrivit sur-le-champ à cette femme infortunée de venir retirer ses meubles. Ce qu'elle fit. Je lui avais conseillé de faire appeler le commissaire de section; si elle l'eût fait, elle n'eût pas perdu six cents livres, car l'honnête homme ne lui compta que la moitié du billet qu'il avait fait; mais il eut soin de tirer reçu du total. J'invoque ici le témoignage de mademoiselle Fouaisse, de la veuve Meugnier et du commissionnaire chargé du transport des meubles.

Et je renvoie mes concitoyens aux numéros de *L'Ami du Peuple,* en date des 20 et 22 septembre 1791, où toute l'histoire du sieur Maquet est développée; pièces authentiques qui valent mieux que les bruits ténébreux propagés par des ennemis en démence. J'y renvoie M. Deflers lui-même; qu'il les lise de sang-froid, s'il le peut, et s'il ne rougit pas de sa scandaleuse sortie, je ferai des vœux pour le retour de sa raison.

Au demeurant, je ne sais ce que le sieur Maquet a fait pour me sauver; mais je sais bien ce qu'il a fait pour me perdre.

Vous m'accusez d'avoir voulu corrompre le sieur Legendre pour frustrer M. Boucher de Saint-Sauveur de sa créance. Legendre est absent; je

m'engage à son arrivée de vous faire donner de sa main un démenti formel. En attendant, voici un témoignage de la femme et de M. Boucher ; vous ne les récuserez pas, je m'assure :

— « Comme mon mari n'a point de secrets pour moi, je déclare d'honneur que les inculpations faites dans la pétition de M. Deflers contre M. Marat sont fausses et calomnieuses.

« A Paris, ce 8 septembre 1792.

« *Femme* LEGENDRE. »

— « Je déclare être absolument étranger et même ignorer les faits allégués dans l'imprimé de M. Deflers. Si j'ai obligé M. Marat, j'ai fait ce que j'ai pu et dû envers un homme opprimé par les ennemis de la patrie. Je n'ai jamais eu d'inquiétude pour mes avances, puisque par l'événement les meubles de M. Marat se trouvaient chez moi. Si j'ai cessé de voir M. Marat, que j'avais cultivé bien avant la révolution comme ami des sciences, c'est qu'ayant sa confiance je me suis quelquefois permis d'adoucir quelques traits trop amers dans ses feuilles, ce qui lui a déplu ; mais ce sont là des malentendus qui ne touchent ni à l'honneur, ni à l'estime réciproque.

« Ce 9 septembre 1792.

« BOUCHER DE SAINT-SAUVEUR. »

Enfin, vous m'accusez d'avoir refusé en paiement des assignats qui ne perdaient que 5 pour 100 ; je vous observe qu'à cette époque les assignats perdaient 20 pour 100. Au demeurant, je n'ai aucun souvenir de ce refus : mais si mon chargé d'affaires l'a fait à mon insu, c'est que sachant très-bien que je n'avais pour subsister et payer les personnes attachées à ma correspondance que les faibles honoraires que je retirais de mon travail, il lui paraissait dur que des sangsues qui s'enrichissaient à mes dépens, me fissent encore supporter la perte que faisait le papier monnayé. Que trouvez-vous donc là d'incivique ?

Voilà, je pense, de valables réponses à votre diatrible. J'espère qu'elles suffiront pour vous faire revenir de votre égarement, et je fais des vœux pour votre retour à la sagesse.

Apprenez, Monsieur, à mieux connaître l'Ami du Peuple. Vous lui avez été dénoncé comme fréquentant le café du sieur . . . . , repaire d'aristocrates, près la cour des Petits-Pères ; si c'est sans fondement, éclairez sa religion, justifiez-vous et réclamez sa justice ; il est prêt à se rétracter. Point d'humeur, M. Deflers, l'Ami du Peuple que vous avez invectivé sur parole désire vous trouver innocent ; il n'a de haine que pour les ennemis de la liberté et de la patrie.

De l'imprimerie de Marat.

MARAT,

L'AMI DU PEUPLE,

AUX AMIS DE LA PATRIE.

18 septembre 1792.

MARAT,

L'AMI DU PEUPLE,

AUX AMIS DE LA PATRIE.

IL y a trois semaines que le citoyen Danton, ministre de la justice, donna l'assurance solennelle à l'assemblée générale de la Section de Marseille, que tous les généraux et états-majors de nos armées allaient être licenciés pour leurs éternelles perfidies. Il y a quinze jours qu'il assura le Comité de surveillance, séant à la Mairie, que les ordres pour leur licenciement étaient prêts à partir. Il y a trois jours qu'il assura plusieurs électeurs, dans la salle des Jacobins, que les ordres étaient partis pour licencier Luckner. Ses collègues se sont, sans doute, joués de lui, puisque Luckner est toujours en place. Voici des preuves de la scélératesse de ce généralissime auquel sont confiées les destinées du peuple Français :

EXTRAIT d'une lettre écrite par le sieur Frochot *au sieur* Blanchot, *et communiquée au Comité de Surveillance de la Section des Amis de la Patrie, ci-devant du Ponceau, en date du* 15 *septembre* 1792.

« Celle-ci est pour vous donner des nouvelles de mon arrivée à Châlons, où nous avons été très-mal reçus des bourgeois et de Luckner, parce que nous lui avons fait voir qu'il trahissait la nation. Voyant former un camp autour de Meaux par les troupes en habit rouge, tant petits Suisses qu'Irlandais, nous en avons arrêté et désarmé deux cents à Épernay, avec un tonneau de cocardes blanches, lesquelles sont de cuir et viennent de chez le sieur Anglos, rue Guérin-Boisseau, cour du Chantier. Nous les avons conduits à Châlons devant Luckner, qui a voulu nous faire camper tout de suite, sans aucuns préparatifs; il paraît très-fâché que nous ayons ramené tous les volontaires qu'il renvoyait de l'armée avec des passeports, pour se réunir en grand nombre vers Paris, mettre le feu aux quatre coins et faire arborer la cocarde blanche de force. Cela fait trembler de rencontrer sur toutes les routes les volontaires qu'il renvoyait à Paris, auxquels nous avons fait rebrousser chemin. Les bourgeois de Châlons sont tous gangrenés d'aristocratie. Nous n'avons pu leur faire crier une seule fois : *Vive*

la nation. Ils nous écorchent tout vifs. Tout est hors de prix, le vin à dix-huit sous, la viande à onze sous, le pain à quatre sous et demi la livre; enfin on ne peut pas y vivre. Je crois que nous devons partir pour Metz au premier moment pour former la queue de l'armée avec beaucoup de volontaires, et nous n'avons que six pièces avec nous. Mous sommes déjà vendus, à ce que je prévois, par la trahison qui y règne. Rien autre chose à vous apprendre, sinon des têtes que nous avons fait couper à Meaux et à Châlons. »

Cette lettre est timbrée de Châlons, n° 49, et datée du 11 septembre 1792.

Fait au Comité de Surveillance des Amis de la Patrie, ci-devant du Ponceau.

Signé, Dupré, Commissaire. Pour copie conforme à l'original, enregistré B., n° 60. *Signé* Dupont, Commissaire.

Nous prévenons les administrateurs que l'on doit nous donner des renseignemens des ouvriers qui ont travaillé aux cocardes chez ledit sieur Anglos.

— Citoyens, nous sommes trahis de toutes parts; tous les projets désastreux de Lafayette sont renoués et poursuivis avec une ardeur opiniâtre. La levée du camp de Meaulde en est un

exemple alarmant. Effectuée par les ordres de Labourdonnaye, de Moreton-Chabrillant (1), sans aucune raison d'utilité et de nécessité, elle ne l'a été que pour faire tomber entre les mains de l'ennemi nos magasins d'avoine et de fourrages dont il manquait absolument (2), faire égorger la faible garde qu'on y a laissée, découvrir le pays, morfondre les troupes qui s'y rendaient et qui n'ont plus retrouvé leurs bataillons.

Ce n'est pas tout. Maubeuge est investi, on en a retiré les troupes de ligne, et on n'y a laissé qu'un bataillon de volontaires.

Voyons leurs projets. On nous annonce chaque jour des succès brillans, on fait mille éloges de Dumouriez pour le populariser, on nous assure que nos armées réunies ont cerné les Prussiens; le fait est que nous n'avons que peu de forces à leur opposer. Six cent mille gardes nationaux ont marché aux frontières, à peine s'y en trouve-t-il cent cinquante mille, encore la plupart mal armés. Que sont devenues ces immenses légions? Le voici : au

(1) Au lieu d'avoir commencé par mettre à couvert les magasins, on les a laissés sous une faible garde. A trois heures on a levé le camp, en laissant 1200 hommes pour défendre Saint-Amand; deux heures après, on a retiré 900 hommes; dans la nuit, les 300 hommes restans ont été massacrés, et 2000 charriots d'avoine et de fourrage ont été enlevés. Faits certifiés par deux commissaires sur lesquels on peut faire fond.

(2) Le citoyen Lapoipe assure que les ordres ont été donnés par le conseil de guerre, composé de Moreton, de Gelin, de Lamarlière, Beurnonville, et Malus, commissaire ordonnateur.

lieu de les organiser à Paris, on les a fait rejoindre en détail; nombre de mauvais citoyens se sont enròlés pour escroquer les quarante livres d'engagement. Nombre de bons citoyens ont été détournés sur les routes par des embaucheurs aristocrates; nombre de volontaires ont été renvoyés chez eux par les généraux traîtres à la patrie, enfin, nombre de scélérats déguisés en gardes nationaux ont passé à l'ennemi. C'est ainsi que nos armées se sont fondues.

Observez bien que le camp de Soissons est composé de douze mille recrues, dont quatre mille seulement sont en état de porter les armes et dont à peine six cents sont armés. N'oubliez pas que c'est l'infâme Chadelas qui en est le commandant, et le scélérat Dorly qui en est le commissaire. Ces scélérats disent aux volontaires : retournez dans vos foyers.

Observez bien encore que ce n'est que depuis trois jours que l'on commence à préparer les effets de campement de nos armées.

Ainsi, jusqu'à ce jour nous avons été trahis par les ministres, les corps administratifs, les officiers généraux, les commissaires des guerres, et la majorité pourrie de l'Assemblée nationale, centre de toutes les trahisons. Nous le sommes actuellement par nos états-majors, et peut-être par le ministre de la guerre. Servan n'est-il qu'inepte? C'est ce que je ne veux point décider encore.

Poursuivons :

L'horrible complot d'exterminer les amis de la liberté est renoué, il éclate de toutes parts. Enfanté dans les conciliabules nocturnes du royalisme expirant, il paraît avoir son foyer dans la commission extraordinaire et dans le cabinet du sieur Roland, ministre de l'intérieur; il paraît étendre ses ramifications dans nos armées, dans les directoires de départemens, dans les cliques aristocratiques des sections de la capitale; il paraît se mûrir dans l'ombre du mystère, jusqu'à ce qu'il soit prêt à être consommé.

Amis de la patrie, suivez le fil de ces faits.

Pour consommer votre perte, il faut avant tout vous plonger dans une fatale sécurité, vous enlever vos défenseurs, et vous séduire par les marques d'une fausse pitié qu'ils font éclater en faveur des ennemis de la révolution.

Depuis longtemps Roland l'endormeur (1), conjuré avec les traîtres de l'Assemblée nationale, vous verse l'opium à pleines mains.

N. B. La femme Roland, ministre de l'intérieur, sous son directeur Lanthenas, espérant invalider les dénonciations de l'Ami du Peuple et démentir les faits, a eu l'impudeur d'insinuer

(1) Roland n'est qu'un frère coupe-choux que sa femme mène par l'oreille; c'est elle qui est le ministre de l'intérieur sous la main de son directeur l'illuminé Lanthenas, agent secret de la faction Guadet-Brissot.

que mes écrits ne sont pas de moi, mais de quelque méchant qui usurpe mon nom et qui pourrait bien être payé par Brunswick. Ce petit tour de bâton ministériel ne lui réussira pas, et voici pourquoi : c'est que ne voulant pas voler l'argent de Brunswick et des Capets fugitifs, dont ce général défend la cause, je conjure tous les amis de la patrie de solliciter un décret qui mette à prix la tête des Capets et de Brunswick. Que dites-vous de mon ingratitude, dame Roland ?

Citoyens, comparez ces nouvelles alarmantes à l'opium du bulletin de l'Assemblée, aux déceptions du Conseil provisoire, et jugez dans quelles mains sont remises vos destinées.

Un mot à la femme Roland.

Vous êtes priée de ne plus dilapider les biens de la nation à soudoyer deux cents mouchards pour arracher les affiches de *L'Ami du Peuple.*

Citoyens vous êtes requis, au nom de la patrie, de corriger ces mouchards, s'ils ont l'audace de reparaître.

PIÉGE REDOUTABLE.

Le projet des membres gangrenés de la législature actuelle est de placer la Convention nationale dans la salle du manége des Tuileries, dont

les tribunes ne contiennent que trois cents spectateurs, et qui se trouveraient toujours remplies de trois cents mouchards des pères conscrits contre-révolutionnaires et des ministres corrompus.

Il importe que la Convention nationale soit sans cesse sous les yeux du peuple, afin qu'il puisse la lapider si elle oublie ses devoirs. Ainsi, pour la maintenir dans le chemin de la liberté, il faut indispensablement une salle dont les tribunes contiennent quatre mille spectateurs. Cette salle devrait déjà être faite, je demande qu'on y travaille sans relâche.

De l'imprimerie de Marat.

MARAT,

L'AMI DU PEUPLE,

A MAITRE JEROME PÉTION,

MAIRE DE PARIS.

20 septembre 1792.

MARAT,

L'AMI DU PEUPLE,

A MAITRE JÉROME PÉTION,

MAIRE DE PARIS.

QUELQUES sages surpris de vous voir toujours si bien frisé, dans ces tems d'alarmes, me prient de vous faire souvenir du prix du tems, surtout pour un premier magistrat municipal, dont tous les momens appartiennent au peuple.

Plusieurs bons patriotes alarmés de vous voir abandonner depuis si longtems la Commune et les bureaux de la Mairie, pour vous renfermer avec Brissot, Guadet, Vergniaud, Lacroix, Mindouze (1) et autres intrigans de leur espèce, me témoignent leurs craintes sur vos liaisons dangereuses.

Une foule d'excellens citoyens scandalisés de

(1) Encore dimanche dernier 16 septembre, Pétion à dîné chez Mindouze avec la clique Brissot.

vous voir courir à la maison Commune pour dénigrer l'Ami du Peuple, en le peignant comme *un fou atrabilaire*, *un ennemi de la nation*, dans le tems même que les émissaires des Mindouze, des Lacroix, des Vergniaud, des Guadet, des Brissot, courent les sections pour les soulever contre lui et le faire exclure de la Convention nationale, demandent quelles sont vos vues en abusant de la sorte d'un reste de popularité pour diffamer le plus zélé défenseur du peuple. Serait-ce aveuglement ou lâche complaisance pour une faction qui vous conservait à la tête de la Commune, en demandant l'expulsion de la municipalité provisoire ?

Je cède à leurs instances et vous fais ce placard amical; il formera ma confession de foi sur le bonhomme Pétion.

Avant le 1er août 1792, je ne vous connaissais encore que par votre conduite publique, dans laquelle je cherchai en vain des vues politiques, des vertus prononcées, de la fermeté, de l'énergie. Dans le cours de votre carrière sénatoriale, j'eus sujet plus d'une fois de vous rappeler aux principes. Vous vous êtes relevé avec éclat après le massacre du Champ-de-Mars, et la couronne civique vous fut décernée, à ma demande, par les bons citoyens, malgré l'opposition du sieur Mottier.

A la nouvelle de votre élévation à la Mairie, j'éprouvai un sentiment douloureux; vous n'étiez pas à mes yeux l'homme qu'il nous fallait pour

faire triompher la liberté; je prévis la manière dont vous rempliriez les fonctions de cette magistrature, je rendis l'augure public par mes discours et mes écrits. *C'est un bon homme,* répondaient les citoyens instruits, et j'eus la douleur de voir que vous n'étiez pour eux qu'un pis aller.

L'événement n'a que trop justifié mes tristes présages : vous vous êtes continuellement montré comme un homme indécis, faible, pusillanime, ennemi déclaré des mesures de vigueur que commandaient les dangers de la patrie; un homme sans vues, sans desseins, sans caractère; vous avez même été au-delà du prognostic, en donnant dans tous les piéges des ennemis de la révolution, en vous mettant vous-même en ôtage, la nuit du 9, dans le château des Tuileries. C'en était fait de nous ce jour-là, si quelques députés patriotes ne vous eussent appelé à la barre, et si la Commune, qui connaissait votre timidité naturelle, ne vous eût consigné. Mesure vigoureuse qui fit trembler vos amis Brissotins; aussi se mirent-ils à cajoler le peuple, et à le pousser à redemander *son magistrat chéri;* car ils savent très-bien qu'il n'y a que vous pour avancer leurs affaires.

Au commencement d'août dernier, je vis Pétion pour la première fois. Sachant très-bien qu'il était continuellement obsédé par la faction Brissot, je voulus le sonder; en conséquence, je lui demandai un rendez-vous, sous prétexte d'obtenir un passeport : il tint conseil et me renvoya au lendemain matin; je fus reçu avec cette jovialité

niaise qui le caractérise : *c'est bien lui! ô c'est bien lui!* s'écriait le bonhomme, en me tenant dans ses bras. J'étais un peu surpris de ses caresses, je les attribuai à l'espoir qu'il avait de me voir partir bientôt; ma conjecture se changea en certitude, lorsque je vis son air se rembrunir, en m'entendant lui annoncer que je ne partais pas et en le pressant de me donner deux des presses saisies chez Durosoy.

L'aveugle sécurité qu'il témoigna dans notre entretien eut lieu de m'étonner. Nous touchions au moment des grands événemens; il repoussa, en goguenardant, la nouvelle de l'invasion des Prussiens, de l'inaction desquels il se portait garant; il repoussa de même l'idée des perfidies des machinateurs du dedans; et en vrai donneur d'opium, selon sa louable coutume, il assura que le vrai moyen d'être enfin libres, invincibles et heureux, était de nous tenir tranquilles et unis, c'est-à-dire de laisser faire nos ennemis, en nous entendant avec eux. Il a fallu les cruels événemens du 10 pour prouver au public qu'il n'était qu'un rêveur, dont la sotte confiance nous avait exposés à être tous égorgés.

Pétion est un bon homme, un homme probe, j'en conviens; il figurerait à merveille dans une place de juge de paix, d'arbitre, de caissier municipal, de recteur de collége, de receveur de district; mais il a des yeux qui ne voyent rien, des oreilles qui n'entendent rien, une tête qui ne médite sur rien; il blanchit à la vue d'un sabre nu;

il veut réprimer les contre-révolutionnaires en les sermonant, il prétend assurer le triomphe des patriotes en les attelant à des aristocrates, et sauver la patrie en criant aux uns et aux autres *paix là*, messieurs, *entendons-nous et soyons frères.*

Il m'a peint comme un fou (1) atrabilaire ou un ennemi cruel de la nation; n'est-il pas étrange que ma folie m'ait fait dévoiler et déjouer tous les complots des conspirateurs, complots que sa sagesse ne lui avait pas même permis de soupçonner? Et n'est-il pas singulier que ma haine pour la nation m'ait porté à m'immoler pour la patrie, tandis que son civisme ne l'a pas même engagé à courir le moindre danger?

Qu'on me permette ici une observation. Après plusieurs traits de pusillanimité funestes, Pétion se montre une seule fois avec énergie, et l'Ami du Peuple, du fond de son cachot, s'empresse de demander la couronne civique pour ce défenseur du peuple. Après trois ans de vie souterraine, environné d'espions, d'assassins, de misère et de tribulations, l'Ami du Peuple, respirant enfin en liberté, est appelé à soulager ses frères du Comité de Surveillance. A peine y est-il admis que les faux patriotes en prennent ombrage, que les ennemis de la patrie jettent les hauts cris; et c'est Pétion, devenu leur organe sans s'en douter, qui met l'Ami du Peuple sous le couteau des faux

(1) C'est l'épithète que les Marmantel, les Dalembert, les Condorcet, et autres charlatans encyclopédiques donnaient à Jean-Jacques.

patriotes, en le peignant comme un fou atrabilaire et le plus perfide des ennemis de la nation.

Glissons sur ce cruel procédé, il y a trop longtems que je suis abreuvé d'amertumes pour m'arrêter à cette pécadille.

Le maire de Paris est mal entouré, voilà la source de sa conduite bizarre, incertaine, pusillanime; voilà le principe de sa funeste sécurité.

Quitte ta place, Pétion, et remets-la à des mains plus habiles et plus fermes; ta bonhomie, ta faiblesse, ta crédulité, ton aveugle confiance ont fait longtems notre malheur; elles finiraient par nous perdre. Les Brissotins te mènent par le nez, ils te tiennent le bandeau sur les yeux; si l'Ami du Peuple ne se hâte de l'arracher, ils finiront par te faire demander la contre-révolution.

Encore un mot.

Une seule réflexion m'accable, c'est que tous mes efforts pour sauver le peuple n'aboutiront à rien, sans une nouvelle insurrection. A voir la trempe de la plupart des députés à la Convention nationale, je désespère du salut public. Si dans les huit premières séances toutes les bases de la constitution ne sont pas posées, n'attendez plus rien de vos représentans. Vous êtes anéantis pour toujours, cinquante ans d'anarchie vous attendent, et vous n'en sortirez que par un dictateur, vrai patriote et homme d'état. O peuple babillard, si tu savais agir!

De l'imprimerie de Marat.